

Votre Croix-Rouge

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **60 (1950-1951)**

Heft 9

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour les sinistrés des avalanches

Au Conseil des Etats

Dans sa séance du 18 septembre, le Conseil des Etats s'est occupé spécialement des mesures à prendre pour empêcher et prévenir dans la mesure du possible le retour d'avalanches aussi meurtrières que celles qui ont dévasté les Alpes au début de cette année. Il a adopté les deux projets présentés par le Conseil fédéral pour encourager et favoriser le reboisement et les travaux de défense dans les régions menacées.

Le rapporteur, M. von Moos, a rappelé que les avalanches de l'hiver dernier ont causé la mort de 92 personnes, fait périr 530 têtes de bétail, détruit ou endommagé plus de 1000 bâtiments, ravagé 755 hectares de forêts et 2693 hectares de terres cultivées. Il faudra dix à trente ans pour mener à chef les travaux de reboisement et une dépense annuelle de deux millions et demi.

Les dégâts de la catastrophe de 1951 s'élèvent à fr. 7 800 000.— pour les Grisons, à fr. 3 060 000 pour le Tessin, à fr. 1 900 000.— pour Uri, à fr. 1 500 000.— pour le Valais et à fr. 830 000.— pour Glaris, soit au total impressionnant de fr. 15 090 000.— Les dons volontaires du peuple suisse permettront de les couvrir.

M. Etter, conseiller fédéral, a donné aux représentants des cantons quelques précisions sur le mode de répartition de la collecte. — Il a annoncé qu'une solution nouvelle était cherchée afin que les sinistrés qui étaient assurés ne reçoivent pas moins que ceux qui ne l'étaient pas.

Au comité intercantonal de coordination

Le Comité intercantonal de coordination pour l'action de secours en faveur des victimes des avalanches s'est réuni le 25 septembre afin de régler la question des indemnités à verser aux familles des personnes décédées lors des avalanches. Ces indemnités atteignent le total de fr. 700 000.— environ et concernent 96 cas. Elles ont été calculées sur la base des taux de l'assurance militaire, après déduction des prestations des assurances-vie privées des personnes décédées. Par ailleurs, les familles des personnes qui ont perdu la vie au cours d'opération de sauvetage pour lesquelles, elles s'étaient annoncées volontairement, recevront en plus une somme de fr. 10 000.— Toutes ces indemnités seront versées au cours des prochaines semaines.

Une décision du Conseil fédéral

Donnant suite à une requête du Conseil d'Etat des Grisons, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police de procéder à une expertise sur l'établissement d'assurance-incendie de ce canton, et, notamment, sur la nécessité où il se trouverait éventuellement de demander à ses assurés des primes supplémentaires. Le Conseil fédéral recevra le 15 octobre une délégation du Comité de coordination pour trouver avec elle une nouvelle solution à l'article 9 des principes de répartition.

Une fondation pour les orphelins

Le Comité de coordination a décidé de constituer un capital de fondation destiné à permettre la formation professionnelle des orphelins.



Cette année encore le Comptoir de Lausanne avait aimablement autorisé la Croix-Rouge suisse à placer un poste de collecte à Beaulieu. Grâce à la générosité du public ce poste de collecte a reçu la belle somme de fr. 10 411.—. Le Centre anticancéreux romand a reçu sur ce montant fr. 3000.—, le solde a été affecté aux œuvres de la Croix-Rouge suisse.

Dans le Pavillon de l'homme, un stand attirait l'attention des visiteurs sur la transfusion sanguine et le développement des centres de transfusion de la Croix-Rouge suisse. 500 inscriptions de donneurs ont été recueillies au stand.

Conférences des présidents

Trois conférences des présidents de sections de la Croix-Rouge suisse auront lieu en octobre:

- le 13 octobre à Zurich, pour la Suisse alémanique;
- le 18 octobre à Lugano, pour le Tessin;
- le 20 octobre à Lausanne, pour la Suisse romande.

Les conférences porteront principalement sur la collecte de mai 1952, la collecte de vêtements de cet automne, la vente des cloches et des boules de Noël et la future organisation de l'Assemblée des délégués.

L'aide du Canada aux petits pré-tuberculeux

Du 19 au 22 août, Miss Uprichard, directrice de la Croix-Rouge canadienne de la Jeunesse, a été l'hôte de la Croix-Rouge suisse, elle a visité entre autres les préventoriums de Gstaad, du Beatenberg, de Flueli, de Miralago et d'Orselina. Miss Uprichard a eu l'occasion de rencontrer, dans certains de ces préventoriums, les enfants pré-tuberculeux qui ont pu être invités en Suisse grâce aux fonds envoyés à la Croix-Rouge suisse par la Croix-Rouge canadienne de la Jeunesse.

Le centre de transfusion de Fribourg

Depuis l'impression de la carte des centres de transfusion sanguine publiée dans notre dernière édition (1^{er} septembre 1951) un nouveau centre a été créé à Fribourg. L'adresse du centre de transfusion fribourgeois est 22, av. Weck-Reynold, tél. (037) 2 17 28.